

Montigny-lès-Metz le 08/08/2016

GRAND JEU DE LA RENTREE 2016

REGLEMENT

ARTICLE 1

L'association des Commerçants MONTIGNY-ENTREPRENDRE organise un jeu-concours intitulé « LE GRAND JEU DE LA RENTREE » Du 06/09/2016 au 30/09/2016, avec tirage au sort des gagnants, le 07/10/2016.

ARTICLE 2

Ce jeu-concours, avec obligation d'achat, est ouvert à toute personne majeure, à l'exception des commerçants participants et ascendants direct.

ARTICLE 3

Ce jeu est sans limitations de bulletins, puisqu'ils sont avec obligation d'achats, dans quatre commerces différents adhérant au jeu.

ARTICLE 4

Le tirage aura lieu le 07 Octobre au SUPER U, avec le concours des commerçants, officiels, sponsors et le comité de l'association.

Les résultats seront publiés sur le site de l'association : www.montigny-entreprendre.com à partir du 10 Octobre.

ARTICLE 5

Le tirage au sort sera effectué, avec tous les bulletins, dans une urne, Les gagnants seront prévenus prioritairement par courrier.

Les gagnants devront présenter une pièce d'identité en ou une procuration accompagnée de la copie d'une pièce d'identité du gagnant.

Les lots devront être retirés dans un délai de deux mois à compter de la parution des résultats sur le site internet.

Ces derniers seront mis à disposition chez « Corin boutique, galerie du Super U ».

ARTICLE 6

Il ne sera accepté qu'un seul gagnant par foyer, même adresse, pour l'ensemble du jeu.

ARTICLE 8

Les lots, chèques, en bons d'achats, seront acceptés tels quels et ne pourront être, ni transmissibles, ni cumulables, ni échangés contre un autre objet ou contre une valeur monétaire, ni remboursés.

ARTICLE 9 LOTS MIS EN JEU

1^{er} Prix : 1 TV 140 cm (valeur 699€) + 100 € en bons d'achats +
- 1 carte Passtime (valeur 29,90) + 10 jetons de lavage FLOTCLAIR (20€)

2e Prix : 1 Tablette IPAD MINI WIFI 16GO (VALEUR399€)
+100 € en bons d'achats
- 1 carte Passtime (valeur 29,90) +10 jetons de lavage FLOTCLAIR (20€)

3e Prix : 300 euros en bons d'achats + 1 bon cl. Machine à coudre de 250 euros+
- 1 carte Passtime (valeur 29,90) + 10 jetons de lavage FLOTCLAIR (20€)

4e Prix : 200 euros en bons d'achats +
1 Forfait GOLF LIBERTE (valeur 285 euros) +
-1 carte Passtime (valeur 29,90) +10 jetons de lavage FLOTCLAIR (20€)

5e Prix : 200 euros en bons d'achats +
1 Abonnement de tennis (valeur 260 euros) au tennis club de Mont. Les Metz
-1 carte Passtime (valeur 29,90) + 10 jetons de lavage FLOTCLAIR (20€)

6^e Prix au 15 e PRIX : 200 euros en bons d'achats +
1 carte Passtime (valeur 29,90)

16e au 35e : Prix 150 euros en bons d'achats

ARTICLE 10

Les gagnants autorisent par avance l'association MONTIGNY-ENTREPRENDRE à publier leur nom et/ou leur photographie en rapport avec le présent jeu concours sans que cette publication puisse ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération que ce soit.

ARTICLE 11

L'association MONTIGNY-ENTREPRENDRE ne saurait être responsable en cas de mauvais acheminement du courrier pouvant entraîner des retards ou des pertes.

ARTICLE 12

L'association MONTIGNY-ENTREPRENDRE se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler à tout moment le jeu-concours, sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants.

ARTICLE 13

Toute contestation ou réclamation à ce jeu, ne sera prise en considération que dans un délai de 2 mois à partir de la date de fin d'opération.

ARTICLE 14

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée par MONTIGNY-ENTREPRENDRE.

ARTICLE 15

Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite chez Maître BOOB Michel, huissier de justice à Metz.

Le Président, Bernard Schwartz